

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient

Commune de QUEVEN

Nombre de Conseillers

En exercice: 29
Présents: 21
Procurations: 8
Suffrages exprimés: 29

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 octobre 2014

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

L'an deux mil quatorze, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le quatorze octobre deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Marc BOUTRUCHE, Maire.

Etaient présents: Marc BOUTRUCHE, Céline LEGENDRE, Anne GUERDER, Ludovic DINET, Myriam PIERRE, Jean-Louis DUGUE, Pierrette PARA, Fabrice KLEIN, Patricia GUYONVARCH, Pierre-Emmanuel HERVE, Jean-Luc LE FLECHER, Evelyne LE LEZ, Thierry CHAMPION, Mona PONTHIER, Micheline GARGAM, Raymond BOYER, Patrick LE PORHIEL, François GUION, Ariane NOUEL, Danielle LE MARRE, Solen RAOULAS

Absents excusés avant donné pouvoir : Benoît BERTRAND à Thiery CHAMPION, Sébastien DUHAMEL à Ludovic DINET, Linda TONNERRE à Céline LEGENDRE, Nicole NAOUR à Myriam PIERRE, Jean-Pierre ALLAIN à Jean-Louis DUGUE, Hélène PAVIC à Marc BOUTRUCHE, Gérard LE VILAIN à Mona PONTHIER, Marc COZILIS à Danielle LE MARRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance du Conseil Municipal débute à 18 h 05. Myriam Pierre est désignée secrétaire de séance.

1. Finances - Décision modificative n°1. Budget principal

M. le Maire expose que cette décision modificative vise à passer les écritures comptables pour encaisser la participation des cofinanceurs des actes liés au PPRT et à payer le bien acquis auprès des Doussal (SCI du Centre) :

	IMPUTATION	DEPENSES	
DEPENSES	2115	prix de vente	710 000,00 €
	2115	provision sur frais d'acte	10 100,00 €
	2115	indemnités et frais de déménagement des locataires évincés	19 678,76 €
	2115	indemnité au titre des pertes d'exploitation SCI DU centre	40 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	779 778,76 €
RECETTES	1321	participation de l'Etat	259 926,25 €
	1328	participation de SICOGAZ	259 926,25 €
	1322	participation de la Région Bretagne	49 175,24 €
	1323	participation Département du Morbihan	96 789,36 €
	13251	participation Lorient Agglomération	113 961,66 €
		TOTAL RECETTES	779 778,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Par 29 voix pour

Approuve la Décision Modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus rien à formuler, M. le Maire lève la séance à 18 h 20.

Marc Boutruche, Maire de Quéven.